

RÉGLEMENT DE CONSULTATION



SOCIÉTÉ
PHILANTHROPIQUE

Association depuis 1780

REFECTION ET ISOLATION DES COUVERTURES AVEC REFECTION DES SOUCHES DE CHEMINEES ET TRAVAUX INDUITS

MISE EN PLACE D'UNE VENTILATION DANS LES PIECES HUMIDES DE LA RESIDENCE DU 1/3 PASSAGE DE MELUN

REPLACEMENTS DES VERRIERES ET DE FENETRES DU DERNIER ETAGE DU 1/3 PASSAGE DE MELUN

1/3 passage de Melun, 5/7 passage de Melun et du Foyer Etudiant Jeunes Actifs
97 rue de Meaux 75019 PARIS

Maîtrise d'ouvrage	Société Philanthropique – LVS SIRET 775 666 530 00313 12 rue des Feuillantines – 75005 PARIS T : 01.40.51.32.03
Maitrise d'Oeuvre	AAPR Agence d'Architecture Philippe Richard - DPLG 95 rue de Meaux 75019 PARIS Tél 01 42 08 40 01 www.archicopro.com architectes@aapr.fr SIRET PARIS 527 976 310 APE 7111Z Ordre des Architectes n°S14243 CADENCE – bureau d'étude Jerome Wong 9 rue de Domrémy– 75013 PARIS

PROCÉDURE CONCURRENTIELLE

Date limite de remise des offres :

Le lundi 06/02/2023 à 12h00

REFECTION ET ISOLATION DES COUVERTURES AVEC REFECTION DES
SOUCHES DE CHEMINEE des immeubles des 1/3 passage de Melun, 5/7
passage de Melun et du Foyer Etudiant Jeunes Actifs 97 rue de Meaux 75019
PARIS

MAÎTRISE D'OUVRAGE :

Société Philanthropique siret 775 666 530 00313

12, rue des Feuillantines – 75005 Paris

Affaire suivie par :

Mr Etienne PAPILLON Responsable Immobilier Siège de l'association	T : 01 45 51 98 01 M : e.papillon@philanthropique.asso.fr
Mme Diane PERRIN Directrice des logements à vocation sociale et foyers	T : 01 40 51 32 03 M : d.perrin@philanthropique.asso.fr

MAÎTRISE D'ŒUVRE :

AAPR Agence d'Architecture Philippe Richard - DPLG
SIRET PARIS 527 976 310 APE 7111Z
Ordre des Architectes n°S14243

95 rue de Meaux 75019 PARIS

Affaire suivie par :

Mr Philippe RICHARD AAPR Architectes Mr Stéphane LACQUA AAPR Architectes	T : 06.72.09.55.74 Architectes AAPR architectes@aapr.fr 06.16.77.55.78
Mr Jérôme WONG CADENCE, Bureau d'études	T : 06.75 21 60 67 Jérôme WONG <j.wong@cadenceidf.fr>

ARTICLE 1 : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION	5
1.1. Objet de la consultation et constitution du dossier de consultation	5
1.2. Décomposition de la consultation	6
1.3. Délai de réponse à la consultation	6
1.4. Visite obligatoire	6
1.5. Conditions de participation des concurrents	6
1.6. Délai d'exécution du marché et planning	6
ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION	7
2.1. Conditions de retrait du dossier de consultation	7
2.2. Délai de validité des offres	7
2.3. Confidentialité	7
2.4. Variantes et sous-traitance	7
2.5. Mode de règlement du marché, modalités de financement	7
2.6. Conditions spécifiques d'exécution	7
ARTICLE 3 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	8
3.1. Présentation des candidatures	8
3.2. Conditions de remise des offres et des candidatures	9
ARTICLE 4 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES	10
1- Note technique N1 : 40 %	10
2- Note financière N2 : 40 %	10
3- Note organisation et planning N 3 : 20 %	11

ARTICLE 1 : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

1.1. Objet de la consultation et constitution du dossier de consultation

Le présent document a pour objet les modalités de la consultation des entreprises en vue des prestations de travaux de :

REFECTION ET ISOLATION DES COUVERTURES AVEC REFECTION DES SOUCHES DE CHEMINEE pour des immeubles des 1/3 passage de Melun, 5/7 passage de Melun et du Foyer Etudiant Jeunes Actifs 97 rue de Meaux 75019 PARIS

MISE EN PLACE D'UNE VENTILATION DANS LES PIECES HUMIDES DE LA RESIDENCE DU 1/3 PASSAGE DE MELUN

REPLACEMENTS DES FENETRES DU DERNIER ETAGE DE LA RESIDENCE DU 1/3 PASSAGE DE MELUN

Le dossier de consultation est constitué de:

PIÈCES ECRITES

1. RÈGLEMENT DE CONSULTATION
2. ACTE D'ENGAGEMENT
3. LETTRE AUX ENTREPRISES
4. CCAP
5. CCTP
6. NOTICE DE PRESENTATION DCEDPGF Couverture 1-3 Passage de Melun
 - 7.0 DPGF Couverture 1-3 Passage de Melun
 - 7.1 DPGF Couverture 97 Rue de Meaux
 - 7.2 DPGF Couverture 5-7 Passage de Melun
 - 7.3 DPGF menuiserie 1-3 Passage de Melun
 - 7.4 DPGF VMC 1-3 Passage de Melun

8 PIÈCES GRAPHIQUES

- Plans 1-3 Passage de Melun
- Plans 5-7 Passage de Melun
- Plans 97 Rue de Meaux

9 PLANNING DCE

10 ARRETE DECLARATION PREALABLE 27/10/2022

11 ATTESTATION DE VISITE

Documents complémentaires qui feront l'objet d'un additif:

Diagnostic Amiante

Diagnostic plomb

RAPPORT INITIAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE (RICT)

1.2. Décomposition de la consultation

Le présent marché est composé de 3 lots :

- DPGF Couverture 1-3 Passage de Melun
- DPGF Couverture 5-7 Passage de Melun
- DPGF Couverture 97 Rue de Meaux

Le détail des prestations est indiqué dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

1.3. Délai de réponse à la consultation

Les candidats devront remettre leur candidature dans le délai imparti.

La date de remise des offres est le : **06 février 2023 à 12h00**

1.4. Visite obligatoire

La visite des logements concernés et des toitures par la présente consultation est obligatoire ; **chaque candidat devra prendre rendez-vous avec la maîtrise d'œuvre.**

La visite du site sera actée par une attestation signée par les deux parties. Cette attestation devra être jointe obligatoirement à l'offre.

1.5. Conditions de participation des concurrents

Les entreprises ont pour obligation de répondre pour tous les sites.

1.6. Délai d'exécution du marché et planning

**MARS 2023 : Notification du marché
 Préparation de chantier de 4 semaines + 12 mois de chantier**

MARS 2024 : Réception du chantier

Le candidat indiquera dans son offre la durée d'exécution du marché, l'objectif étant une **durée de chantier de 12 mois.**

L'offre du candidat comprendra un planning détaillé du déroulement des travaux depuis la notification du marché jusqu'à la réception des travaux.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. Conditions de retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement sur : <https://logements-philanthropique.fr/consultation-entreprises/>

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date fixée pour la remise des offres, des modifications de détails au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, cette disposition est applicable en fonction de la nouvelle date.

2.2. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 (cent vingt) jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.3. Confidentialité

Les candidats sont soumis à l'obligation de confidentialité quant aux éléments transmis durant la consultation, notamment les plans des locaux concernés.

2.4. Variantes et sous-traitance

Les variantes sont possibles et acceptées. Si les candidats veulent faire appel à des prestataires sous-traitants, cela est possible, dans le respect des dispositions du présent appel d'offres. Ces sous-traitants doivent être notifiés au maître d'oeuvre.

2.5. Mode de règlement du marché, modalités de financement

Les paiements se feront à l'avancement sur présentation de situations établies par l'entreprise. Le présent marché est financé par des subventions de l'Agence nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et des fonds propres d'investissement de la Société Philanthropique. Ainsi, une certification RGE « Reconnu Garant de l'Environnement » est exigée. Et, les services de l'ANAH pourront à tout moment, selon leur demande, être présent à une réunion de chantier.

2.6. Conditions spécifiques d'exécution

Le calendrier d'exécution défini dans le marché devra être respecté sous peine de l'application des pénalités financières définies au marché.

ARTICLE 3 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EUROS. Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

3.1. Présentation des candidatures

Documents à produire :

Chaque candidat aura à produire un dossier papier complet et un support informatique sous format Microsoft Excel version, et uniquement sous le format excel proposé (1 Clé USB) comprenant les pièces suivantes :

1 - Pièces de la candidature :

- Formulaire DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>.
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
- Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise sous la forme d'une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices
- L'attestation d'assurance pour les risques professionnels
- Les habilitations afférant aux travaux
- L'extrait de K-BIS accompagné du pouvoir de la personne habilitée à engager la société le cas échéant.
- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- Une liste de référence sur des prestations identiques

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur pourra vous contacter pour complément d'information.

2 - Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes paraphés, signés et complétés par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat.
- L'acceptation des pièces du DCE et attestation sur l'honneur complétée signée
- L'attestation de visite des locaux, datée et signée
- Les bordereaux des prix unitaires, dûment complétés.

La version informatique des DPGF est transmise en format Excel et PDF. Le candidat a l'obligation d'utiliser le format excel et d'utiliser les CDPGF du DCE. **Les éventuelles variantes seront clairement identifiées à la fin du document, la trame du reste du document ne sera pas modifiée.**

- Un mémoire technique comportant :

CAPACITE ET ORGANISATION

- Présentation des compétences de l'entreprise et des moyens humains, matériels et techniques. Les effectifs dédiés au chantier et les chiffres d'affaires des 3 dernières années seront indiqués. Présentation des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens techniques de son entreprise (2 pages maximum).
- Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat(en cas de variante)

PLANNING

Un planning détaillé de l'ensemble du projet par lot : approvisionnement, installation, réception... Les dates clés du chantier seront clairement identifiées.

METHODOLOGIE EN MILIEU OCCUPÉ

La méthodologie de conduite de chantier en milieu occupé ainsi que les propositions techniques et organisationnelles pour l'opération (2 pages maximum).

Les six logements sont inoccupés, mais l'ensemble des autres logements sont occupés par des locataires. L'entreprise devra tenir compte de cette donnée notamment au niveau de l'organisation de son équipe (gestion des déchets, des pauses, ...)

REFERENCES

Présentation succincte de 3 à 5 références en rapport avec l'objet du marché, réalisées au cours des 5 dernières années ou en cours de réalisation, indiquant au minimum la description de l'opération, le montant des travaux, la date de livraison, la durée de chantier, l'identité du destinataire et présentant un visuel.

Le mémoire technique sera rendu contractuel, l'entreprise s'engage donc à respecter l'ensemble proposé.

3.2. Conditions de remise des offres et des candidatures

Les offres doivent être envoyées par le soumissionnaire sous forme papier et sous forme numérique (1 cléUSB) ou par mail à consultations-feja@philanthropique.asso.fr.

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli sous double enveloppe contenant les pièces de la candidature et de l'offre qui doivent être présentées sous pli cacheté ou par voie électronique

L'enveloppe extérieure porte uniquement l'indication suivante :

OBJET : REFECTION ET ISOLATION DES COUVERTURES AVEC REFECTION DES SOUCHES DE CHEMINEE des immeubles des 1/3 passage de Melun, 5/7 passage de Melun et du Foyer Etudiant Jeunes Actifs 97 rue de Meaux 75019 PARIS
NE PAS OUVRIR

Société Philanthropique

A l'attention de Me Diane PERRIN

12 rue des Feuillantines

75005 PARIS

Ou par mail Consultation - Philanthropique FEJA

consultations-feja@philanthropique.asso.fr

L'enveloppe intérieure contenant l'offre porte le nom du ou des candidat(s).

Les offres doivent être adressées par tout moyen permettant de déterminer de manière précise la date et l'heure de réception et de garantir leur confidentialité.

1°) Envoi par voie postale (recommandé avec accusé de réception, Chronopost)

2°) Dépôt des offres à l'Accueil de la Société Philanthropique :

**De 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures
du lundi au vendredi, hors weekends et jours fériés.**

Le délai de validité des offres est de 120 jours.

Ce délai court à compter de la date limite de réception.

ARTICLE 4 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

La maîtrise d'ouvrage analysera les offres et les candidatures suivant les critères d'attribution définis ci-après.

La Société Philanthropique procédera à la sélection des candidats et à l'audition de ceux-ci. L'examen des offres se fera au regard des documents et renseignements fournis.

La Société Philanthropique procédera à la sélection des candidats comme suit :

- Analyse des offres par chaque membre de la commission de dépouillement et notation primaireselon un tableau de notation préalablement défini
- Comparaison des notations
- Sélection des candidats répondant aux exigences du CCTP
- Phase de négociation possible avec un ou plusieurs candidats
- Choix final et information des candidats

L'offre la plus avantageuse sera appréciée en fonction d'une pondération des critères suivants :

1 – Note technique et organisation N1 : 40 %

Analyse du mémoire technique et de la capacité du candidat :

Capacités humaines (équipe dédiée au projet par rapport au nombre total de salarié, ...)

Matériaux proposés

Références et organisation

2- Note financière N2 : 50 %

Analyse de l'offre financière

Nota : La maîtrise d'ouvrage se réserve le droit de demander des compléments d'information pendant la phase d'analyse des offres.

La somme des notes pondérées permettra ainsi un classement qui déterminera l'offre la plus avantageuse.

3- Note organisation et planning N 3 : 10 %

Analyse de l'organisation proposée en milieu occupé.

Nota : La maîtrise d'ouvrage se réserve le droit de demander des compléments d'information pendant la phase d'analyse des offres.

La somme des notes pondérées permettra ainsi un classement qui déterminera l'offre la plus avantageuse.

Négociation : le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les trois meilleures propositions.